

Conférence PREVENTICA MARSEILLE 18 JUIN 2014

Livre Noir & Blanc

Pour une loi d'éradication de l'amiante en
France en Europe avant 2043



Rappel des épisodes précédents



**Le Village Amiante a été inauguré le
29 mai 2013 À PREVENTICA LILLE**

Seconde édition du Village amiante sur Préventica



DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2013 À LYON

Troisième étape du Village, POLLUTEC HORIZONS



VILLEPINTE 5 AU 8 DÉCEMBRE 2013

Quatrième étape le 12 juin 2014
un mini village : Qui paiera...

la part du feu

un film de Emmanuel Roy



De Montparnasse?

Cinquième étape:



Conférence RésoA+ en 3 points

- 0 A l'heure où le parlement européen envisage une directive imposant aux pays membres de programmer l'éradication de l'amiante restant en place dans les bâtiments publics...
- 0 la Commission des Affaires Sociales du Sénat a constitué un groupe de suivi amiante afin d'évaluer les suites données aux préconisations des rapports parlementaires de 2005/2006.
- 0 Par ailleurs, la commission AFNOR X46D a entamé la révision des normes relatives aux diagnostics amiante.

A l'heure Européenne..

0 14 MARS 2013: le Parlement Européen vote une résolution **sur les risques liés à l'amiante pour la santé au travail et les perspectives d'élimination complète de l'amiante encore existant** qui traite:

- 1. Détection et enregistrement de l'amiante***
- 2. Élaboration de programmes de désamiantage***
- 3. Reconnaissance des maladies liées à l'amiante***
- 4. Soutien aux groupes de victimes de l'amiante***
- 5. Stratégies pour une interdiction mondiale de l'amiante***

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN – 14/03/13

Quelques attendus... 1/15

- 0 B. considérant que, dès 1977, un groupe d'experts mandaté par la Commission européenne a conclu qu'il «***n'existe aucune preuve théorique indiquant l'existence d'un seuil d'exposition en-dessous duquel le cancer ne se développe pas. Aucun niveau sûr d'exposition à l'amiante n'a été établi***»;
- 0 considérant que les tribunaux admettent généralement ***l'absence de seuil connu d'exposition à l'amiante en-dessous duquel le risque est nul***;

Quelques attendus...**2**/15

0 considérant que l'élimination des déchets d'amiante dans les décharges ***n'apparaîtrait pas comme le système le plus sûr pour empêcher définitivement la libération de fibres d'amiante dans l'environnement*** (notamment dans l'air et l'eau des nappes phréatiques) et qu'il serait donc largement préférable d'opter ***pour des installations d'inertage de l'amiante***

Quelques attendus...3/15

0 considérant que la création de décharges pour les déchets d'amiante ***n'est qu'une solution provisoire au problème, qui est ainsi remis entre les mains des générations futures,*** car les fibres d'amiante sont pratiquement indestructibles;

Quelques attendus...4/15

0 considérant que, malgré l'interdiction d'utiliser de l'amiante, cette matière se trouve encore dans de nombreux ***navires, trains, machines, bunkers, tunnels, souterrains, conduites des réseaux publics et privés d'acheminement de l'eau, et, en particulier, dans les bâtiments***, dont de nombreux bâtiments publics et privés

Quelques attendus...5/15

- 0 considérant que l'objectif devrait consister en la ***création d'emplois et de locaux professionnels qui promeuvent la santé et le bien-être des individus et, par extension, le progrès social par le biais du travail***

Quelques attendus...6/15

0 considérant que les jeunes travailleurs et les ouvriers du bâtiment ***ne reconnaissent pas nécessairement l'amiante dans les bâtiments lorsqu'ils effectuent des travaux de remise à neuf ou de démolition, notamment dans de nombreux États membres qui interdisent l'amiante depuis longtemps;***

Quelques attendus... 7/15

0 considérant ***que l'élimination des MCA des bâtiments***, en particulier dans les États membres moins développés ainsi que dans les zones rurales, ***représente une lourde charge financière pour les propriétaires de bâtiments, et qu'elle devrait, dès lors, être activement soutenue tant au niveau national qu'européen***

Quelques attendus...8/15

- 0 considérant que les MCA ont généralement un cycle de vie de 30 à 50 ans;
- 0 considérant que ***cette situation entraînera une augmentation des projets de rénovation et de construction, et donc du nombre de travailleurs exposés***

Quelques attendus... 9/15

- 0 considérant que le succès des réglementations en matière d'amiante dans les États membres est limité ***en raison d'une mauvaise connaissance des MCA existants et des risques associés, ainsi qu'en raison de la formation professionnelle et des qualifications insuffisantes des ouvriers du bâtiment et de l'entretien,*** y compris les professionnels de la construction qui travaillent parfois avec l'amiante;

Quelques attendus... **10**/15

- 0 considérant qu'un audit obligatoire des bâtiments, navires, trains, machines, bunkers, tunnels, souterrains, conduites des réseaux publics et privés d'acheminement de l'eau et décharges afin d'y déceler la présence d'amiante ***constituerait une base solide et documentée pour les programmes de désamiantage nationaux, régionaux et européens***

Quelques attendus... **11**/15

- 0 considérant que l'Union européenne a élaboré une politique ambitieuse pour l'efficacité énergétique et que la directive révisée sur l'efficacité énergétique devrait inaugurer une stratégie à long terme pour la rénovation des bâtiments dans chaque État membre, ***mais que cette politique n'est pas combinée avec les stratégies en matière de désamiantage***

Quelques attendus... **12/15**

- 0 considérant que l'exposition à l'amiante constitue une menace pour le grand public et qu'elle provoque des maladies d'une ampleur reconnue ;
- 0 considérant que, selon les estimations de l'OMC, le ***nombre de cas de maladies liées à l'amiante dans l'Union européenne se situe entre 20 000 et 30 000 par an, et que ce nombre va encore augmenter***

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN – 14/03/13

Quelques attendus... **13**/15

0 considérant que *la Pologne* est le seul État membre à avoir adopté *un plan d'action pour un pays sans amiante*;

Quelques attendus... **14**/15

- 0 considérant que, malgré une interdiction, des ***millions de tonnes d'amiante se trouvent encore dans des bâtiments et qu'il n'existe aucun registre indiquant leur emplacement ni la quantité d'amiante à éliminer***

Quelques attendus... **15**/15

- 0 considérant que toute proposition législative nouvelle doit tenir compte de la législation existante, tant au niveau national qu'au niveau européen, et qu'elle doit ***être précédée d'une étude détaillée d'éventuels impacts ainsi que d'une analyse coûts-avantages;***

Vu les attendus...

- 0 Le Parlement Européen prononce une Résolution intitulée: « ***sur les risques liés à l'amiante pour la santé au travail et les perspectives d'élimination complète de l'amiante encore existante*** »
- 0 La résolution comprend 62 « invitations » dont la dernière:
 - 0 62. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

Principales Résolutions: **01**/10

I - Détection et enregistrement de l'amiante

Résolution °4. (le Parlement Européen) invite instamment l'Union européenne à effectuer ***une analyse d'impact et une analyse coûts-avantages de la possibilité d'établir des plans d'action pour le désamiantage sûr des bâtiments publics et des bâtiments dans lesquels sont fournis des services qui nécessitent un accès régulier du public, d'ici à 2028***(...), en suivant l'exemple de la Pologne;

Principales Résolutions: **02-03**/10

Détection et enregistrement de l'amiante

- 0 **Résolution n°5.** demande instamment à la Commission d'intégrer la question de l'amiante dans d'autres politiques, telles que les politiques européennes en matière d'efficacité énergétique et de gestion des déchets;
- 0 **Résolution n°6.** propose de combiner une stratégie pour la rénovation des bâtiments ***afin d'en améliorer l'efficacité énergétique, en parallèle avec l'élimination progressive de l'amiante;***

Principales Résolutions: **04/10**

Détection et enregistrement de l'amiante

- 0 Résolution n°9**: compte tenu du fait que l'information concernant l'amiante est lacunaire, tant parmi les employeurs que parmi les employés, demande à la Commission ***d'encourager***, en collaboration avec les États membres, les autorités compétentes et les partenaires sociaux, ***la création et le développement de structures consultatives et d'information approfondie;***

Principales Résolutions: **05/10** *Détection et enregistrement de l'amiante*

- 0 **Résolution n°12**: invite les secrétaires généraux des institutions européennes à fournir un ***registre complet – qui devrait être ouvert au public – des MCA qui se trouvent dans les bâtiments de l'Union européenne***; invite les institutions de l'Union à montrer l'exemple en créant des registres publics relatifs à l'amiante;

Principales Résolutions: **06/10**

Détection et enregistrement de l'amiante

- 0** **Résolution n°15:** invite la Commission à mettre en place un groupe de travail, conjointement avec les États membres, pour développer des ***qualifications minimales obligatoires en matière d'amiante chez les ingénieurs civils et les architectes***, ainsi que les employés de sociétés de désamiantage agréées, et à fournir des qualifications en matière d'amiante pour la formation d'autres travailleurs susceptibles d'être exposés à l'amiante;

Principales Résolutions: **07/10**

Détection et enregistrement de l'amiante

- 0** Résolution n°18: invite la Commission à proposer, (...): une ***directive spécifique*** comprenant des exigences minimales pour la formation des ouvriers du bâtiment et de l'entretien, (...), et à collaborer avec les partenaires sociaux et autres parties concernées (...) en sensibilisant les personnes concernées à la nécessité d'une formation appropriée, et à élaborer de la documentation et des informations (...); cette formation doit être dispensée à intervalles réguliers et sans frais pour les travailleurs;

Principales Résolutions: **08**/10

II- Élaboration de programmes de désamiantage

- 0 **Résolution n°21**: encourage l'UE à collaborer avec les partenaires sociaux et autres parties prenantes aux niveaux européen, national et régional ***afin d'élaborer et de partager des plans d'action pour la gestion et l'élimination de l'amiante*** qui comprendraient:
 - 0 des propositions législatives,
 - 0 l'éducation et l'information, la formation des employés du secteur public,
 - 0 la formation nationale et internationale,

Principales Résolutions: **08**/10

Élaboration de programmes de désamiantage

résolution 21 (suite)

- 0 des programmes de financement du désamiantage,
- 0 des activités de sensibilisation se rapportant au désamiantage et à l'élimination des produits contenant de l'amiante (y compris lors de leur élimination des bâtiments), des équipements publics et des sites d'anciennes usines d'amiante,
- 0 le nettoyage des bâtiments et la construction d'installations pour la destruction de l'amiante et des débris contenant de l'amiante,
- 0 le suivi de l'efficacité des prescriptions légales existantes, des évaluations de l'exposition du personnel à risque et la protection de la santé;

Principales Résolutions: **09-10**/10

III- Soutien aux groupes de victimes de l'amiante

- 0 51. invite la Commission à soutenir l'organisation de conférences visant à fournir aux groupes de victimes de l'amiante des conseils de professionnels et à apporter un soutien pratique à leurs membres;

- 0 52. invite la Commission à soutenir un réseau européen de victimes de l'amiante;

Rénovation Energétique

0 Les travaux réalisés annuellement par les Français en quelques chiffres :

- *Réfections de toitures* : 540.000/an (3 Mrds €)
- *Réfections de façades* : 400.000/an (1,9 Mrd €)
- *Remplacement des ouvrants* : 1,4 million/an (6,4 Mrds €)
- *Remplacement des systèmes de chauffage* : 1,2 million/an (4,6 Mrds €)

QUI PAIERA LA PART DU FEU?

18/06/2014

RésoA+ - LIVRE N&B 2014

35

LIVRE NOIR & BLANC

POUR UNE LOI D'ÉRADICATION AVANT 2043

- 0 NOS PARTENARIATS PUBLICS / PRIVÉS?**
- 0 NOS PROJETS ENCOURS**
- 0 LES SUJETS INSUFFISAMMENT TRAITÉS?**
 - 0 PROTECTION DE LA POPULATION DANS LES IMMEUBLES BATIS**
 - 0 PROTECTION DES TRAVAILLEURS**
 - 0 ORGANISMES CERTIFIÉS AMIANTE**
 - 0 GESTION DES DÉCHETS**
 - 0 RECOURS AUX NORMES**

Retrouvez le contenu de notre audition dans le Bulletin Eradik'a'



Publié sur le site « Village Amiante »
http://resoaplus.fr/village-amiante/?page_id=845

LIVRE NOIR ET BLANC

POUR UNE LOI D'ÉRADICATION AVANT 2043

- 0 NOTRE REGARD SUR LE **GTNAF**
- 0 ET QUID DES **SITES D'INFO OFFICIELLES?**
- 0 FAUT-IL CRÉER UNE **PLATEFORME UNIQUE?**
- 0 FAUT IL CRÉER UNE **STRUCTURE INTERMINISTÉRIELLE?**
- 0 EN CONCLUSIONS, **NOS PROPOSITIONS**

NOS PROPOSITIONS...

0 UNE LOI CADRE: RÉUSSIR L'ÉRADICATION DE L'AMIANTE EN HÉRITAGE

0 2016: AMIANTE, GRANDE CAUSE NATIONALE

0 CONFÉRENCE DE CONSENSUS DE CITOYENS

ET DANS L'ATTENTE...

0 SUSPENSION IMMÉDIATE DE L'OBLIGATION DE DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT VENTE

0 EXTENSION DU DTA À TOUT IMMEUBLE

0 DIAG AMIANTE AVANT LOCATION SELON CRITÈRES D'USAGES (CODE CIVIL)

0 ARRÊTE CODE DU TRAVAIL OBLIGEANT LE DIAG AVANT TRAVAUX SELON NORME NFX 46-020

MERCI DE VOTRE ATTENTION.
Rendez-vous en **octobre 2014**:



retrouvez nous sur www.resoA+.fr